

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 10895 du 30 novembre 2012 portant promotion de sous-officiers de réserve
du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les Îles Wallis-et-Futuna**

NOR : INTJ1229541S

Le commandant de la gendarmerie d'outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9715 du 29 novembre 2012 (NOR : INTJ1229536S),

Décide :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2012 :

Tribolo, René Nigend : 127 094

Dufour, Yves Nigend : 117 382

Article 2

L'adjudant de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2012 :

Claudey, Dominique Nigend : 98 586

Article 3

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2012 :

Souris, Jérôme Nigend : 151 578

Article 4

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2012 :

Hue, Michel Nigend : 134 673

Dubois, Michel Nigend : 166 450

Fait le 30 novembre 2012.

*Le général de corps d'armée,
commandant de la gendarmerie outre-mer,
S. CAILLET*